

Rapport d'activité 2011



Ce rapport d'activité 2011 est le douzième que publie la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet puisque celle-ci fut, en l'an 2000, la première créée en Midi-Pyrénées.

C'est un document que la réglementation a prévu pour informer les conseils municipaux des communes sur l'activité de la structure intercommunale dont elles sont membres ; il permet aussi aux autres élus, à nos partenaires institutionnels et économiques, et à tous ceux qui le souhaitent, de prendre connaissance chaque année des réalisations de la Communauté d'agglomération.

L'année 2011 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme fiscale. Avant, la Communauté d'agglomération avait pour seule recette fiscale la taxe professionnelle des entreprises ; depuis, elle perçoit une part des impôts des ménages (taxes foncières et taxe d'habitation) et du nouvel impôt des entreprises (contribution économique territoriale).

Cette fiscalité mixte conduit la Communauté d'agglomération à renforcer ses politiques de services à la population, tout en continuant d'accorder la priorité au développement de l'activité et de l'emploi.

Il n'y pas d'autre choix stratégique pour Castres-Mazamet : la place de principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone se conquiert chaque jour, et la Communauté d'agglomération se doit d'apporter sa part à l'effort de nos entreprises, et des femmes et des hommes qui travaillent ici.

Tel est le sens de l'action de fond qu'elle conduit dans la durée, pour soutenir les projets économiques, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, dans le cadre des dynamiques régionales et nationales.

Les résultats nous encouragent à persévérer, mais des batailles sont encore à gagner, en particulier pour obtenir (enfin !) la mise en chantier de la liaison autoroutière avec Toulouse, vitale pour l'agglomération et son bassin d'emploi.

Sans cette infrastructure, en effet, tous les efforts que nous faisons par ailleurs pour améliorer en permanence l'attractivité de Castres-Mazamet et le cadre de vie de ses habitants, en un mot : notre action au service du développement durable, ne peuvent suffire.

Le président de la Communauté d'agglomération

Pascal BUGIS,
Maire de Castres

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

Avant-propos	1
Actualité 2010 - 2011	4
Gouvernance et moyens	7
Conseil de développement et association de pays	8
Établissement public foncier	8
Convention d'agglomération et contrat Atouts-Tarn	10
Infrastructures de communication et TIC	11
Accessibilité routière	12
Aéroport régional	12
Plateforme numérique	13
Cyber-base	14
Enseignement supérieur, recherche et innovation	15
Situation pour l'année 2011-2012	16
Projet et contrat de site	17
Développement économique	18
Offre foncière et immobilière	19
Accompagnement des entreprises et missions technopolitaines	20
Équipements culturels, sportifs et de loisirs	21
Espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon	22
Salle de musiques actuelles Lo Bolegason	22
Piscines, patinoire, base de loisirs du lac des Montagnés	23
Habitat et politique de la ville	25
Programme local de l'habitat	26
Contrat urbain de cohésion sociale	27
Plan local d'insertion pour l'emploi	27
Transports et déplacements	29
Transports urbains	30
Transports scolaires	31
Plan des déplacements urbains	32
Cadre de vie et environnement	33
Collecte et valorisation des déchets	34
Plan climat énergie territorial	34
Contribution à la politique de l'eau et à la lutte contre la pollution de l'air	35
Finances et organisation des services (Cahier central)	
Finances	
Budget principal	
Dette	
Budgets annexes	
Bilan	
Trésorerie	
Organisation et ressources humaines	
Organisation des services	
Sécurité au travail	
Formation	
Services ressources	
Répertoire des sigles	37
Pour en savoir plus ...	38
Instances communautaires, instances consultatives, organismes extérieurs	40
Réunions tenues en 2011	41

Autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet : l'État a tenu le calendrier, le comité de soutien reste mobilisé

Après la décision ministérielle du 25 juin 2010 décidant d'accélérer l'achèvement de la mise à 2 X 2 voies de l'axe Toulouse-Castres par mise en concession autoroutière, les études se sont poursuivies en 2011 selon le calendrier prévu, pour l'établissement du tracé de référence devant être mis à l'enquête publique fin 2012 ; la concertation ayant été interrompue au 2^e trimestre 2012 par la période électorale, le comité de soutien reste mobilisé, et des démarches ont été entreprises auprès du nouveau gouvernement.



Numérique : l'agglomération maintient son avance et actualise son schéma directeur

Les investissements réalisés depuis les années 90 par la société InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est le principal actionnaire, ont fait de Castres-Mazamet un territoire particulièrement compétitif pour l'accès des entreprises aux réseaux haut débit et ont aussi favorisé le dégroupage et la montée en débit pour les particuliers ; l'année 2011 a été consacrée à actualiser le schéma directeur numérique, afin de préparer l'arrivée du FTTH et de promouvoir les e-services.



Le Causse Espace d'Entreprises, site régional d'activités : un niveau d'équipement et de sécurisation unique en Midi-Pyrénées

Pour accueillir les entreprises, la Communauté d'agglomération investit fortement dans ses sites d'activité dont la qualité répond bien au-delà des normes actuelles, ce dont témoigne Le Causse Espace d'Entreprises, reconnu en 2011 site d'intérêt régional de Midi-Pyrénées pour son exceptionnelle intégration paysagère et environnementale et, surtout, pour son niveau de sécurisation numérique (boucle en fibre optique à double accès) et électrique (double alimentation par la très haute tension).



Parc d'activités du Thoré : un nouveau site pour les entreprises sur le pôle mazamétain

L'aménagement de ce site d'activités d'une vingtaine d'hectares, situé à l'entrée du pôle mazamétain, entre les zones de Bonnacombe et de La Rougearié, mis en chantier en 2011, est maintenant terminé ; conçu pour faciliter à la fois le développement des entreprises industrielles proches et du centre commercial existant, il a en outre déjà permis qu'une entreprise de la filière bois vienne de la région Languedoc-Roussillon y implanter en 2012 une nouvelle unité de production de granulés bois pour le chauffage.



L'Arobase : extension terminée pour cette pépinière-hôtel d'entreprises au cœur de l'agglomération

Sur le site du Causse, le chantier d'extension de L'Arobase s'est terminé en 2011, et le nouveau bâtiment a pu être mis en service avant la fin de l'année, portant à 3 700 m² les surfaces locatives proposées aux entreprises en création ou en développement, L'Arobase pouvant désormais offrir un espace pépinière bien distinct de l'hôtel d'entreprises, ainsi que des salles de réunion et des services communs ; Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} y assure une présence permanente et un accompagnement individualisé.



Aménagement d'un nouveau secteur d'activités, face à l'Hôpital du Pays d'Autan

La Communauté d'agglomération a décidé d'aménager les terrains situés face à l'Hôpital du Pays d'Autan, compte tenu de l'intérêt exprimé par les entrepreneurs et investisseurs pour ce secteur de la zone d'aménagement concerté du Causse, destiné à l'accueil d'activités technologiques, de commerces et services en lien avec l'hôpital ; des prescriptions particulières de qualité paysagère, environnementale et architecturale s'appliquent à cet ensemble foncier de 4 hectares qui sera relié au réseau de la chaufferie à bois de Castres.



Université d'été de la e-santé : un rayonnement national et européen

L'Université d'été de la e-santé, qui se tient chaque première semaine de juillet à l'école ISIS de Castres, connaît un succès grandissant : la qualité du programme et de l'organisation attire 500 participants depuis 2011, le rayonnement s'étend à la France entière et les partenariats européens se renforcent, de telle sorte qu'elle devient pour les professionnels de la santé, les industriels et les chercheurs un rendez-vous incontournable, unique par sa nature sur le plan national, et pour Midi-Pyrénées l'événement majeur qui illustre le positionnement régional dans ce domaine.



Le contrat de site pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche est conclu

Castres-Mazamet a été le premier site d'enseignement supérieur et de recherche de Midi-Pyrénées hors Toulouse, à conduire une réflexion concertée entre les acteurs académiques et économiques, pour se donner de nouvelles perspectives : un projet de contrat de site a pu ainsi être proposé fin 2011 aux Universités, à la Région et à l'État, comprenant 11 mesures pour développer le site sur 4 ans ; sous l'égide du PRES de l'Université de Toulouse, le contrat a été conclu à l'Hôtel de Région le 6 juillet 2012.



Approuvé par l'État, le troisième programme local de l'habitat est opérationnel

Document prospectif qui définit les objectifs de production de logements pour 6 ans à l'échelle intercommunale, le 3^e programme local de l'habitat (2011-2016) de Castres-Mazamet est opérationnel depuis juin 2011 ; pour la première période triennale, la Communauté d'agglomération a retenu un objectif de production de 310 logements par an dont 29 % de logements locatifs sociaux et 28 % d'accession sociale, elle entend aussi poursuivre les opérations d'amélioration de l'habitat, et va définir une stratégie foncière selon les principes de développement durable.



Collecte des déchets : la Communauté d'agglomération modernise l'organisation et déploie de nouveaux services

Poursuivant des objectifs d'efficience et de qualité du service rendu aux usagers, la Communauté d'agglomération modernise et harmonise les modes de collecte et de tri : dans les centres urbains et les zones où l'habitat est dense, l'implantation de conteneurs enterrés présente beaucoup d'avantages : esthétique, accessibilité 24h/24, propreté et facilité d'entretien, et moins de nuisances dues au passage des bennes ; 39 sites sont déjà opérationnels à Castres, tous réalisés à l'occasion de travaux de voirie ou d'aménagements urbains.



Plan climat : diagnostic en mains, on passe à la vitesse supérieure

S'adapter au changement climatique, limiter les émissions de gaz à effet de serre : la Communauté d'agglomération a décidé de renforcer son action à l'échelle locale en adoptant en février 2011 son propre plan climat énergie avec, parmi les objectifs concrets à moyen terme : améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires, développer les transports collectifs, favoriser les modes de déplacements doux, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la production de déchets et augmenter leur recyclage...



La Communauté d'agglomération prend en gestion directe les transports scolaires

Le développement des transports publics est une priorité pour la Communauté d'agglomération, qui a mis en place depuis 2007 la gratuité des bus urbains, et s'attache à améliorer constamment le service par le renouvellement de la flotte, l'adaptation des circuits et des horaires, la création de nouvelles lignes, comme la ligne interurbaine Castres-Mazamet via Le Causse et l'hôpital ; à compter de la rentrée 2012, elle assure les transports scolaires organisés jusque-là par convention avec le Conseil général du Tarn : 1 400 élèves de l'agglomération sont concernés.



Composition urbaine

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Les villes, bourgs et villages structurent le territoire en 4 grands niveaux urbains. Ils fournissent les services, accueillent la population et les activités économiques. Ce document fait le point sur la répartition de la population et des emplois au sein de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

3 pôles urbains : 82 % de la population et 93 % des emplois

Castres (54% de la population et 66% des emplois) et Mazamet-Aussillon (21% de la population et 22% des emplois) forment une agglomération bipolaire qui structure le territoire de la communauté, Labruguière (7,5% de la population et 5% des emplois) occupant une position charnière entre les pôles castrais et mazamétain.

- **Castres** : 42 700 habitants et 22 300 emplois
- **Mazamet-Aussillon** : 16 600 habitants et 7 300 emplois
- **Labruguière** : 6 100 habitants et 1 750 emplois

Les pôles intermédiaires de services

Saint-Amans-Soult (2,1% de la population et 1,6% des emplois) associé à Saint-Amans-Valtoret (hors périmètre) jouent un rôle important pour la vallée du Thoré et sont tous deux liés au pôle mazamétain.

- **Saint-Amans-Soult** : 1 700 habitants et 540 emplois

Les bourgs de 1 000 à 3 000 habitants : 12 % de la population et 4 % des emplois

Au nombre de 4, ces communes ont un profil résidentiel et une fonction de services à la population. Lagarrigue (2,2% de la population et 0,8% des emplois) est en continuité de Castres. Aiguefonde, Payrin-Augmontel et Pont-de-l'Arn (10% de la population et 3% des emplois) sont une composante du pôle mazamétain.

- **Lagarrigue** : 1 800 habitants et 270 emplois
- **Aiguefonde / Payrin-Augmontel / Pont-de-l'Arn** : 7 800 habitants et 1 000 emplois

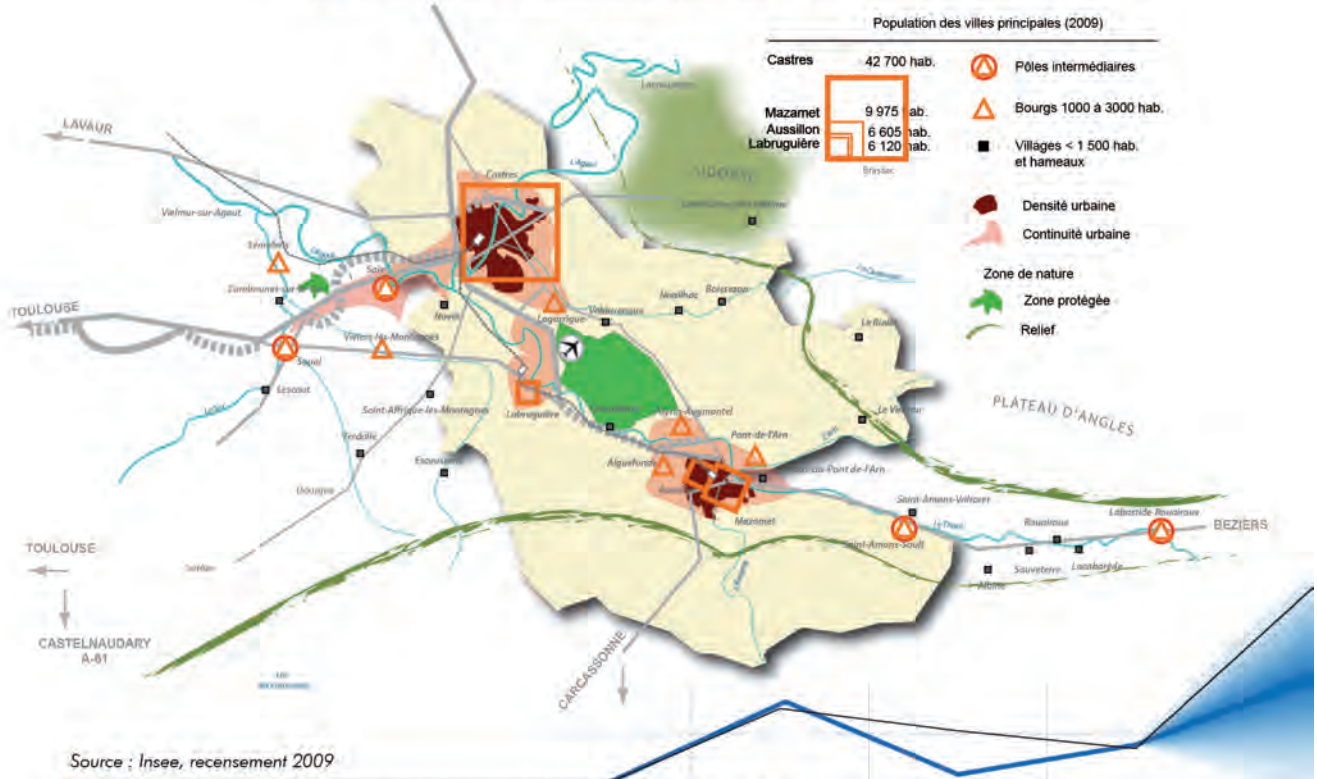
Les villages de moins de 1 000 habitants : 4 % de la population et 1,5 % des emplois

Cette catégorie regroupe 7 communes au profil résidentiel plus ou moins marqué. 3 communes ont entre 700 et 800 habitants, 2 ont entre 300 et 400 habitants et 2 ont moins de 100 habitants.

- **Noailhac, Valdurenque et Navès** : de 700 à 800 habitants et de 50 à 165 emplois
- **Caulières et Boissezon** : de 300 à 400 habitants et de 40 à 60 emplois
- **Le Rialet et Le Vintrou** : 50 et 80 habitants et une 10^{ème} d'emplois

Castres et Mazamet-Aussillon accueillent près de 60 000 habitants et 30 000 emplois
(74% de la population et 88% des emplois de la Communauté d'agglomération)

Organisation territoriale de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet



Gouvernance et moyens



Les délégués de la Communauté d'agglomération en assemblée.

Conseil de développement et association des élus du pays

Rappelons que la gouvernance instituée à l'échelle du Pays d'Autain permet, avec les Communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la Haute Vallée du Thoré, d'assurer la concertation autour d'une réflexion prospective commune et d'une action partagée, sous l'égide d'un comité de pilotage, qui regroupe le Conseil de développement, l'association des élus du Pays d'Autain, et le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale.

La présidence de l'association des élus du Pays d'Autain, tournante, est confiée depuis 2011 à M. Jean RICHARD, maire de Saint-Salvy de la Balme ; le Conseil de développement, commun au pays et à l'agglomération, instance de consultation, de proposition et d'animation composée de 55 membres où la société civile est largement représentée, est présidé par M. Guy MILLAN.

Le financement du Conseil de développement se fait au travers de l'association des élus du Pays d'Autain, dont la Communauté d'agglomération est le principal financeur local, avec une participation annuelle de 41 684 € au budget de l'association, qui s'est élevé à 231 358 € en 2011.

Il s'attache à conduire dans la concertation avec la société civile, les réflexions et actions indispensables au développement durable du territoire ; son rapport d'activité 2011 fait ressortir :

- avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la mobilisation pour le soutien à l'accélération de la mise à 2 X 2 voies de l'autoroute par mise en

concession autoroutière, seule solution permettant actuellement la réalisation de ce chantier indispensable au désenclavement du bassin d'emploi ;

- la poursuite de la mise en œuvre d'une politique touristique et culturelle à l'échelle du pays, dans le cadre des schémas précédemment adoptés, avec toutefois une diminution des financements extérieurs ;
- l'élaboration d'une contribution pour actualiser la charte de développement durable du Pays d'Autain, qui a donné lieu à une consultation en entretiens individuels de 70 personnes, synthétisée dans un livre blanc ;
- la mise en œuvre d'un dispositif d'appui aux écoles pour l'éducation à l'environnement ; une quinzaine d'entre elles portent des projets dans le cadre du programme « éco-école » qui vise l'attribution de labels, dans le cadre des assises territoriales de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui prépareront les assises nationales prévues en 2013 ;
- en concertation avec la Chambre d'agriculture, la poursuite du soutien aux producteurs locaux pour l'accès au label qui leur permet de participer aux marchés de plein air qui leur sont réservés.

Établissement public foncier

Créé depuis 2008, l'Établissement public foncier de Castres-Mazamet est opérationnel depuis 2011 dans le périmètre de la Communauté d'agglomération ; il est administré par un Conseil d'administration présidé par M. Pascal BUGIS, et composé de membres titulaires et suppléants ; les titulaires sont MM. Bernard CABANES, Laurent BONNEVILLE, Vincent GAREL, Mme Fabienne LÉVÊQUE, MM. Marc NOUXET, Philippe LEROUX et Didier HOULÈS.

Il a pour vocation d'assurer le portage d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement pour l'accueil d'activités économiques ou d'infrastructures, de la mise en œuvre de la politique du logement dans le cadre fourni par le Programme local de l'habitat, de la valorisation d'espaces naturels et agricoles ; il est également destiné à intervenir pour la constitution de réserves foncières à long terme.

Il perçoit le produit de la taxe spéciale d'équipement, fixé à 400 000 € au titre de l'exercice 2011.



Créé dès 2000, le Conseil de développement, commun à l'agglomération de Castres-Mazamet et au Pays d'Autain, est une instance de concertation et de proposition ouverte à la société civile.

Selon ces orientations, l'EPF a décidé un Programme pluriannuel d'interventions 2011-2014 à hauteur de 12,5 millions d'euros, avec les priorités suivantes :

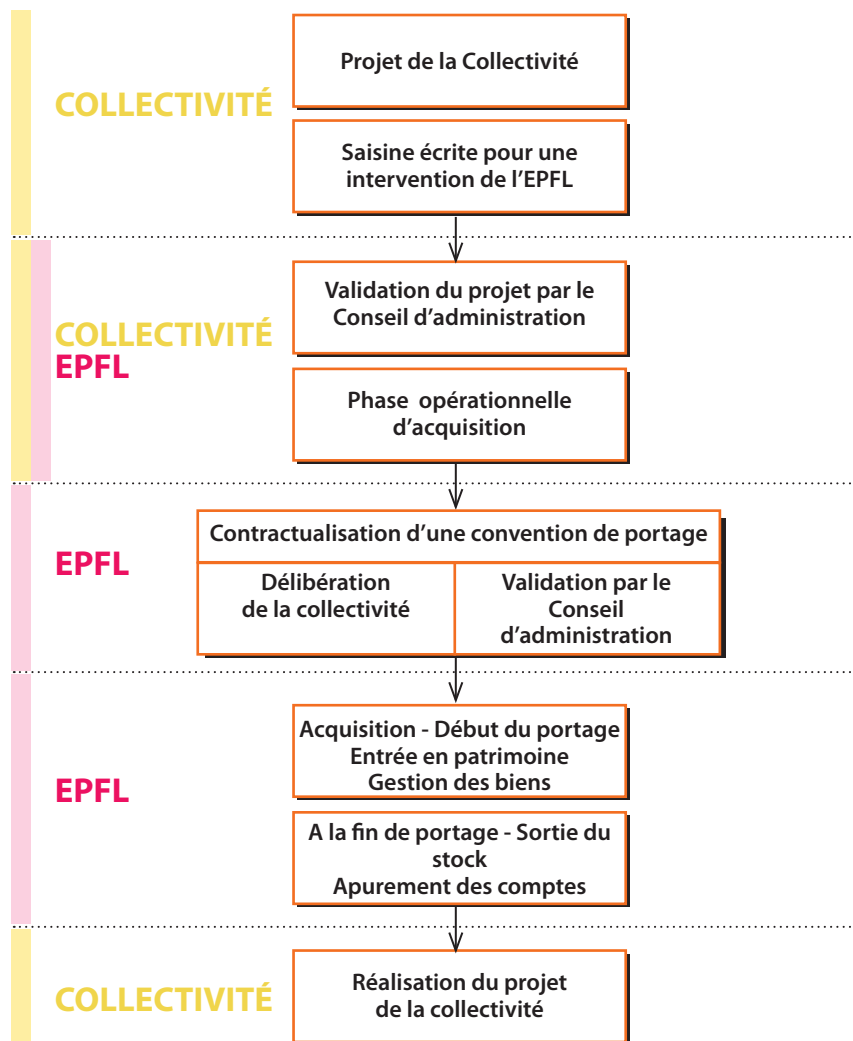
1	Développement économique	44 %	5,5 M€	1,375 M€ / an
2	Logement et habitat	24 %	3,0 M€	0,750 M€ / an
3	Réserves foncières ciblées ou d'opportunité	32 %	4,0 M€	1,000 M€ / an

Il existe trois durées de portage : 4, 8 et 12 ans et deux modalités de remboursement : à terme ou à annuité constante, les frais de portage sont calculés à partir du taux affecté au financement d'une opération par les établissements bancaires bonifié de 1,5 % ;

chaque opération fait l'objet d'une convention conclue entre l'EPF et la collectivité concernée.

7 premières opérations ont été réalisées ou engagées en 2011, pour un budget total de plus d'1 million d'euros pour ce premier exercice

budgétaire : délaissés routiers de l'État, ancien centre de tri, local commercial en centre ville, terrains à Lameilhé et zone d'activités de Mélou pour la commune de Castres, négociation en vue de l'acquisition de l'ancien centre EDF/GDF pour la ville de Mazamet.



Convention d'agglomération et contrat Atouts-Tarn

Le programme d'actions 2011 de la convention territoriale de Castres-Mazamet a été le plus dense depuis le début de la programmation en 2008 : 23 opérations ont été engagées pour faciliter les déplacements des personnes, soutenir le développement économique et concourir à la compétitivité régionale, renforcer l'attractivité de l'agglomération, préserver l'environnement et valoriser le cadre de vie des habitants.

Ces opérations représentent un montant total de 14,6 M€ ; elles s'ajoutent aux 47 opérations déjà engagées entre 2008 et 2010. Seules 4 opérations ont été reportées, traduisant d'une part, l'engagement des communes de l'agglomération à la réalisation des objectifs fixés pour la redynamisation du territoire, et d'autre part, la nécessité de présenter les dossiers de projets à un stade de réalisation déjà avancé.

Ainsi, la programmation 2012 était déjà en préparation à la fin de l'année

2011 avec l'aménagement de la traversée du village de Valdurenque, l'aménagement de la friche Cormouls à Pont de l'Arn, mais aussi d'autres projets à Mazamet tels que la restructuration des aires sportives couvertes de Lapeyrouse, ou encore la construction du centre aquatique de Mazamet.

Les opérations à maîtrise d'ouvrage communautaire concernent les investissements économiques dans l'immobilier d'entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que les études et investissements visant à faciliter les déplacements et à valoriser le cadre de vie des habitants dans l'agglomération. Elles représentent plus de 5,5 M€, soit 38 % de la programmation 2011.

Les projets les plus significatifs sont la construction de l'hôtel d'entreprises L'Arobase 2 – 2^e tranche, et la création du Connected Health Lab, ces 2 projets représentant à eux seuls plus de 2,5 M€.

Pour les opérations à maîtrise d'ouvrage communale, des subventions ont été octroyées à hauteur de 1,1 M€ pour un coût de 9 M€, soit 62 % de la programmation 2011, marquée par la poursuite des projets engagés (façades du

théâtre de Castres...), et par la programmation de nouveaux projets tels que l'aménagement de la salle polyvalente à Pont de l'Arn, la construction d'un bâtiment public au Rialet, la transformation du terrain de sport de La Borde Basse à Castres, de terrains de tennis à Mazamet, et les aménagements des places de Lameilhé et de l'Albinque à Castres.

Les participations de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département (qui intervient dans le cadre du contrat Atouts-Tarn 2009-2011) s'élèvent à près de 3,1 M€, consacrées pour 1/3 aux opérations de développement économique.



Le projet architectural de la nouvelle piscine de Mazamet a été choisi, le coût prévisionnel de cet équipement s'élève à 9 millions d'euros, ce qui en fait un des principaux projets structurants proposés à la convention d'agglomération car l'obtention des subventions est indispensable à sa réalisation dans les délais prévus.

Opérations	Coût H.T.	Total aide pub.	Europe	%	État	%	Région	%	Conseil général	%	Autres	%
Infrastructures économiques	2 741 127	1 150 659	450 000	16	425 870	16	87 590	3	66 699	2	120 500	4
Désenclavement	742 300	394 200	50 000	7	0	0	85 400	12	85 400	12	173 400	23
Équipements publics	1 984 123	779 571	0	0	323 937	16	174 839	9	175 802	9	104 994	5
Environnement	2 069 169	501 497	11 078	1	0	0	0	0	50 000	2	440 419	21
Aménagements urbains	7 103 668	365 339	0	0	197 328	3	0	0	168 011	2	0	81
TOTAL Programmation 2011	14 640 387	3 191 266	511 078	3	947 134	6	347 829	2	545 912	4	839 313	6

Infrastructures de communication et TIC



Contournement de Castres.

Accessibilité routière

Le désenclavement routier de l'agglomération de Castres-Mazamet et de son bassin d'emploi demeure une priorité absolue, car elle conditionne étroitement la compétitivité du territoire et continue de constituer un frein au développement économique, malgré tous les efforts de redynamisation accomplis au cours des deux dernières décennies.

C'est pourquoi les décideurs politiques, économiques et sociaux soutiennent la décision prise par l'État le 25 juin 2010, d'achever la mise à 2 X 2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres selon l'itinéraire RN 126, par une mise en concession autoroutière, qui apparaît dans le contexte actuel comme la seule solution crédible, permettant une réalisation dans des délais rapides.

A la suite de cette décision, les études préalables à la déclaration d'utilité publique se sont déroulées en 2011 sous l'égide du comité de pilotage constitué à cet effet : la première phase de concertation, qui portait notamment sur les fuseaux de passage, s'est déroulée de janvier à mai (choix du fuseau d'études décidé le 6 juillet) ; dans une deuxième phase devant conduire à la définition du tracé de référence pour le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ont également été étudiés les itinéraires de substitution et la localisation des échangeurs (décision du 16 janvier 2012).

Depuis, les études sur le tracé se sont poursuivies dans le cadre du calendrier fixé, qui prévoit la constitution du dossier pour mise à l'enquête publique du projet fin 2012 ; toutefois, la concertation s'est trouvée interrompue par l'élection présidentielle, et des démarches ont été entreprises auprès du nouveau gouvernement pour s'assurer de

la poursuite du projet dans les conditions et délais prévus.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération continue de demander l'achèvement par l'État de la déviation de Saint-Alby, dont le premier tronçon a été ouvert à la circulation en janvier 2010, et qui est inscrit au programme de développement et de modernisation des itinéraires 2005-2013 pour 9 M€ (la Communauté d'agglomération a porté sa participation pour cette route nationale à 37,75 %, État : 30 %, Région : 21,5 %, Département : 10,75 %).

Aéroport régional

Créé en 1990, l'aéroport régional de Castres-Mazamet constitue une infrastructure de communication importante pour l'agglomération et son bassin d'emploi, mal reliés par la route à la métropole toulousaine et à l'aéroport international de Blagnac ;

situé au cœur de l'agglomération, sur le Causse, il génère de l'activité directe, et des retombées économiques et sociales.

La Communauté d'agglomération, qui en est le premier financeur, consacre chaque année près d'1 M€ en investissement et pour le fonctionnement de la plateforme aéroportuaire, que ce soit dans le cadre du partenariat entre la CCI, le Département et la Communauté pour l'exploitation de l'aéroport (1/3 chacun), du partenariat entre la CCI, la Région, le Département et la Communauté pour la participation au fonctionnement des lignes aériennes avec Paris et Lyon (respectivement 16 %, et 28 % pour chaque collectivité), ou pour les travaux (restructuration de l'aérogare, aménagement du parking).

L'exploitation des lignes régulières avec Paris (3 rotations quotidiennes) et Lyon (2 rotations quotidiennes)

Les grandes étapes du projet autoroutier

La concertation préalable	
21 octobre 2009 au 28 janvier 2010	11 réunions du débat public, à Castres, Brassac, Revel, Caraman, Cuq Toulza, Mazamet, Bourg St Bernard, Soual, Le Faget, Lavaur, Verfeil
25 juin 2010	Décision ministérielle d'achèvement de la mise à 2 x 2 voies de l'itinéraire Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière
Phase opérationnelle	
19 novembre 2010	1 ^{er} Comité de suivi présidé par le Préfet de Région, qui lance les études préalables à la déclaration d'utilité publique
12 mai 2011	Présentation en Comité du fuseau de 300 mètres à l'intérieur duquel sera définie l'emprise des 50 mètres de l'autoroute
Novembre 2011	Présentation des études sur le positionnement des échangeurs et sur les itinéraires des substitution
Mars-avril 2012	Présentation du tracé de référence qui servira de base à l'enquête d'utilité publique
Calendrier prévisionnel des futures étapes	
2 ^e semestre 2012 (Après élections)	Lancement de l'enquête d'utilité publique
Début 2013	Déclaration d'utilité publique de l'aménagement Toulouse / Castres-Mazamet en 2 x 2 voies par concession
Fin 2013 - début 2014	Appel d'offres de la concession
2 ^e semestre 2014	Lancement de la réalisation, acquisitions foncières, début des travaux
2016	Achèvement de la liaison autoroutière

via Rodez) a été confiée depuis 2002 à la compagnie aérienne française Airlinair, dont les engagements sur la qualité du service (sécurité, régularité, prix, confort) et le respect de l'environnement (utilisation d'avion à hélices, moins consommateurs et moins polluants) sont appréciés.

Dans ces conditions, le rayonnement de l'aéroport s'accroît (de Gaillac et Albi, à Revel et Saint-Pons), ainsi que la fréquentation de la ligne avec Paris-Orly (+ 8 % en 2011, avec 35 000 passagers) ; malgré les difficultés économiques, la fréquentation de la ligne avec Lyon-Satolas, essentiellement utilisée pour les voyages d'affaires, se maintient (2 200 passagers en 2011).

Au total, le nombre total de passagers transportés depuis 1990 a dépassé les 500 000 en 2011 : 501 825 au 31 décembre.

Les infrastructures aéroportuaires sont également utilisées par l'armée ; une étude vient de montrer qu'elles peuvent accueillir l'A 400 M, ce qui est propre à renforcer la position du 8^e RPIMA au sein de la région militaire.



Avec 37 000 passagers par an, l'aéroport régional de Castres-Mazamet constitue une infrastructure indispensable à l'accessibilité de l'agglomération et de son bassin d'emploi, mais son rayonnement s'étend de plus en plus, et couvre désormais l'ensemble du Tarn.

Plateforme numérique

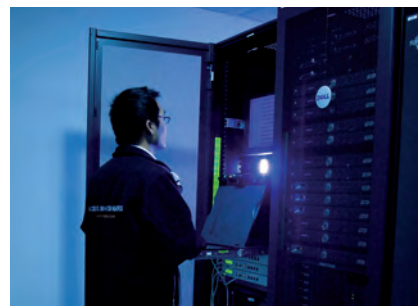
Les décideurs de l'agglomération de Castres-Mazamet ont perçu il y a plus de 20 ans l'importance des infrastructures numériques et ont misé sur l'émergence de l'économie numérique pour redynamiser le territoire.

Cette démarche visionnaire et novatrice, qui a amené à la création d'un partenariat public-privé au sein de la SAEM InterMédiaSud et a permis la création du 1^{er} réseau métropolitain en fibre optique de France et du téléport, continue aujourd'hui de donner à Castres-Mazamet une attractivité et un avantage concurrentiel réel, à l'heure de l'expansion du très haut débit et des e-services.

Dans la continuité de cette démarche pionnière de déploiement numérique dans l'agglomération de Castres-Mazamet (réseau métropolitain en fibre optique, NRAZO, expérimentation nationale CPL ...), la Communauté d'agglomération, avec l'appui d'InterMédiaSud, a poursuivi en 2011 l'actualisation de son schéma directeur territorial d'aménagement numérique, afin de conserver une approche prospective permettant de cerner les enjeux relatifs à l'arrivée du FTTH, la montée en débit, la résorption des zones d'ombre, la couverture en Internet 4G (présentation faite au Conseil du 28 mars 2012).

Elle a ainsi consacré l'enveloppe annuelle de crédits de 306 K€ pour le raccordement à la fibre optique des entreprises qui en auraient besoin, et ne seraient pas situées dans les zones d'activité déjà desservies.

Enfin, une réflexion a été engagée pour promouvoir une offre plus



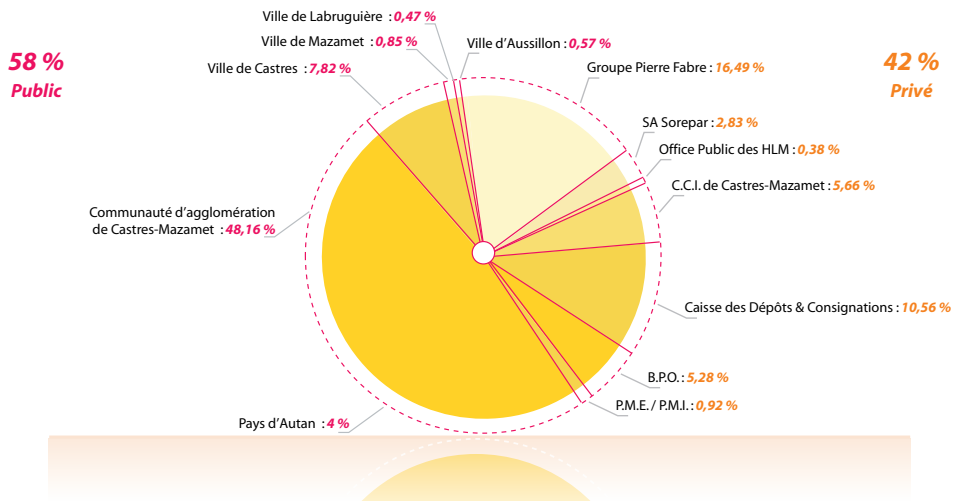
Territoire pionnier dans les technologies de l'information et l'économie numérique, Castres-Mazamet cultive cet atout en proposant des services à forte valeur ajoutée aux entreprises et en développant les e-services.

complète de e-services évolués, afin de répondre non seulement aux besoins internes de la Communauté d'agglomération, de ses communes membres et des organismes associés, mais aussi à la demande de services en ligne des usagers, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels.

Il est à noter qu'en 2011, InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est le principal actionnaire public, a été classée parmi les 63 entreprises leaders du secteur de la fibre optique en France, au 33^e rang pour le chiffre d'affaires et au 22^e rang pour la rentabilité ; la société développe en effet son offre de services à haute valeur ajoutée pour les opérateurs et les entreprises*.

***Parmi les utilisateurs de la plateforme : Orange, SFR, Completel, Free, Bouygues Telecom, Alsatis, Clot, Laboratoires Pierre Fabre, Centre hospitalier du Pays d'Audan, Mipih, CNES, CGX, Astrium, EADS, Cap Laser, groupe BPCE (i-bp), Magellium...**

IMS répartition du capital (808 k€)



Cyber-base

La Cyber-base de Castres-Mazamet fonctionne depuis 2005, dans le cadre du dispositif initié par la Région Midi-Pyrénées, avec le soutien financier du FEDER ; sa particularité est la mise en réseau dans le périmètre de la Communauté d'agglomération de 5 espaces publics numériques, à la fois sur le plan technique (réseau métropolitain à très haut débit en fibre optique) et sur le plan humain (animation itinérante d'échanges de travail et de savoir-faire entre les animateurs des structures).

La tête de réseau est assurée depuis 2011 par le service enfance jeunesse de Castres, les 4 points relais sont

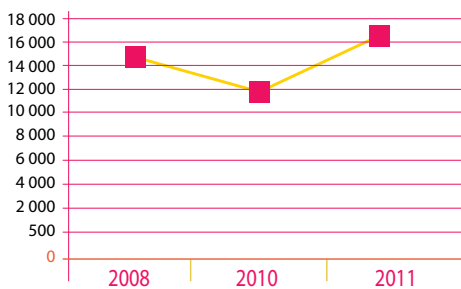
l'espace culture multimédia de la bibliothèque municipale de Castres, l'espace informatique et la médiathèque de Mazamet, le point d'information jeunesse d'Aussillon, la Maison des jeunes et de la culture de Labruguière ; c'est la Communauté d'agglomération qui assure l'animation du réseau, par l'affectation d'un agent à temps complet.

Les objectifs de la Cyber-base sont de mettre à la disposition des habitants de l'agglomération des ordinateurs connectés à Internet (en 2011, 30 % des foyers du Tarn ne disposaient pas encore d'ordinateur connecté), d'initier et d'éduquer tous publics aux usages des technologies de l'information

et de la communication grâce à la mise en place d'ateliers et, de façon prioritaire, de proposer des ateliers thématiques ciblés aux demandeurs d'emploi, dans le cadre de partenariats avec les organismes référents.

En 2011, le suivi de la fréquentation effectué par chaque structure fait apparaître, au total 2 629 participants à 797 ateliers thématiques, et 16 660 heures de connexion en accès libre (gratuit à Castres) correspondant à un taux d'occupation du parc informatique mis à la disposition du public de 54,5 % ; la répartition indique 57 % de femmes et 43 % d'hommes, 20 % de jeunes jusqu'à 25 ans, 14 % de 25-40 ans, 25 % de 40-60 ans et 40 % de plus de 60 ans.

Accès libre : nombre d'heures de connexion



Ateliers : nombre de participants



Enseignement supérieur, recherche et innovation



Étudiants de l'école d'ingénieurs ISIS de Castres.

Situation pour l'année 2011-2012

Pour l'année 2011-2012, 1 518 étudiants sont inscrits dans les 14 établissements universitaires ou secondaires du bassin de formation, dont 916 dans des formations qui correspondent aux thématiques dominantes du site : chimie, numérique et santé.

Les autres formations concernent les métiers tertiaires (marketing et commerce, notamment le commerce international, qui bénéficie de la tradition industrielle locale, orientée à l'export), la mécanique et les automatismes. Les formations en alternance et par apprentissage comptent 497 étudiants.

Ces données illustrent la caractéristique du site d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet, auquel a été donné depuis l'origine un profil technologique et scientifique, avec une offre de formation établie sur des spécialités en complémentarité avec celle qui existe sur les autres sites de l'Académie de Toulouse.

Cinq structures universitaires sont présentes : l'Université Paul Sabatier avec l'IUT, le CUFR Jean-François Champollion avec l'école ISIS (seule école d'ingénieurs française dédiée à l'informatique dans le domaine de la santé), l'Université de Toulouse 1 au travers de l'IAE dans le cadre d'un partenariat avec les Laboratoires Pierre Fabre, l'Université de Toulouse 2 avec l'École supérieure d'audiovisuel.

L'offre se déploie jusqu'à bac + 8, avec les doctorants en chimie et en e-santé.

Un pôle de recherche publique de 30 enseignants-chercheurs, adossés à des laboratoires toulousains et de l'école des mines, s'est constitué autour de l'IUT et de l'école d'ingénieurs ISIS.

Les atouts de ce pôle ont été identifiés par le PRES de l'Université de Toulouse : convergence autour d'une thématique santé-numérique originale et pertinente, présence d'équipes pluridisciplinaires inter-établissements et, surtout, maillage avec le tissu économique.

Les liens sont en effet nombreux entre les laboratoires de recherche publique représentés sur le site et les entreprises locales, qui comptent 500 chercheurs et ingénieurs en R&D, la proportion des cadres occupant des fonctions métropolitaines étant à Castres la plus importante des aires urbaines proches de Toulouse (6,5 % de l'emploi total).

Les effectifs année 2011-2012 : 1 548 étudiants

15 établissements

Institut de Formation en Soins Infirmiers

- 19 Formation préparatoire au concours d'entrée dans les IFSI
- 166 Formation d'infirmier(e)

CUFR Jean-François Champollion

- 61 Formation d'ingénieurs "Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé"
- Master 2 Pro "Développement des Territoires Numériques"
- 5 Doctorants e-santé

Université Paul Sabatier IUT de Castres

- 154 DUT Chimie
- 110 DUT Services et Réseaux de Communication
- 53 DUT Packaging (Génie du Conditionnement et de l'Emballage)
- 73 DUT Techniques de Commercialisation
- 8 Licence professionnelle Visiteur Médical
- 17 Licence professionnelle Génie de la Formulation
- 22 Licence Chimie, analyse et qualité
- 24 Licence professionnelle Conception et Intégration de Services et Produits Multimédia
- 8 Licence professionnelle Pilotage des Activités Logistiques
- 3 Doctorant Chimie

Lycée Polyvalent de La Borde Basse

- 66 BTS Management des Unités Commerciales
- 67 BTS Négociation et Relation Client
- 42 BTS Qualité dans les Industries Agroalimentaires et les Bio-industries
- 41 BTS Maintenance Industrielle
- 46 CPGE Maths Physique et Science de l'Ingénieur
- 25 Licence professionnelle en Contrôle des Installations et Ingénierie de Maintenance

Centre de formation de la Salle

- 7 BTS Maintenance industrielle
- 11 BTS Electrotechnique

Enseignement Supérieur Preventys

- 11 BTS Négociation et Relation Client
- 6 BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI
- 7 BTS Management des Unités Commerciales

Lycée Notre Dame

- 17 BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI
- 33 BTS Management des Unités Commerciales
- 33 BTS Assistant de Manager

Ecole Municipale des Beaux-Arts

- 15 Année préparatoire aux écoles supérieures d'Arts plastiques

CFAAH du Tarn (Puylaurens) par apprentissage

- 24 BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation
- 15 BTS Agronomie Productions Végétales
- 22 BTS Gestion Forestière

Lycée agricole de Touscayrats (Verdalle)

- 41 BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation

Lycée Professionnel Anne Veaute

- 45 BTS Opticien Lunetier
- 47 BTS Opticien Lunetier
- 74 BTS Prothésiste Orthésiste

Lycée et LEP Soult-Riess-Barbey

- 25 BTS Mécanique et Automatismes Industriels
- 18 BTS Hygiène Propreté Environnement

Institut de Formation en Commerce International

- 18 Commerce International
- 4 Communication - Organisation événementielle

Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

- 21 Technicien Supérieur Orthopédiste Orthésiste

Lycée Jeanne d'Arc

- 44 BTS Négociation et Relation Client

Légende :

- = Bac + 1
- = Bac + 2
- = Bac + 3
- = Bac + 4
- = Bac + 5
- = Bac + 8

Ref 1209-enssup11-12 niveaux eff

Projet et contrat de site

Le conseil stratégique enseignement supérieur-recherche-innovation, instance de concertation entre acteurs académiques, représentants du monde de l'entreprise, collectivités et organismes publics et parapublics, a conduit en 2011 une réflexion sur les perspectives de développement du site.

Il a de ce fait contribué à l'élaboration du schéma régional, et élaboré un projet de site pour les années à venir, qui s'appuie sur cinq idées forces :

- un site de formation et de recherche scientifique et technologique tourné vers la production et la diffusion des connaissances, et l'innovation, en partenariat étroit et croisé avec le monde de l'entreprise ;
- 3 axes majeurs s'appuyant sur des compétences et des savoirs académiques et industriels : chimie, numérique et santé, et une spécialisation transdisciplinaire en

« e-Santé » fortement ancrée sur le tissu économique ;
- un projet établi sur une complémentarité avec la métropole toulousaine et une différenciation des autres sites régionaux, en cohérence avec les dynamiques de l'innovation et de la compétitivité ;
- un environnement organisé propice à l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à la réalisation de leurs projets, et aux relations entre le monde académique et le monde des entreprises ;
- des établissements secondaires et universitaires volontaires pour s'inscrire dans une stratégie commune de coopération pour le développement de filières, et la mutualisation de fonctions et ressources.

Ce projet, qui vise à conforter les acquis, a permis d'établir un programme d'actions pour développer le site pendant la période 2011-2015, mis en œuvre sous l'égide du PRES de l'Université de

Toulouse, dans le cadre d'un contrat de site associant l'État, la Région Midi-Pyrénées, les collectivités locales (Conseil général du Tarn et Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupés au sein du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie dans le sud du Tarn) et les Universités*.

Ce programme porte sur un montant total de 3 466 000 € d'opérations dont, en 2011, le bouclage du financement de l'extension de l'Institut de formation aux soins infirmiers à hauteur de 1 590 000 € (Région 50 %, Union européenne 30 %, Communauté d'agglomération et ville de Castres 19 %, Centre Hospitalier InterCommunal 1 % plus les acquisitions).

*Le projet de contrat de site de Castres-Mazamet mis au point au sein du conseil stratégique a été proposé à ces instances par le Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie dans le sud du Tarn le 8 décembre 2011 ; il a été conclu à l'Hôtel de Région le 6 juillet 2012.

Les 11 mesures du contrat de site

Axe 1 - Poursuivre la structuration des filières de formation

(Contribution du site à l'ambition 1 du SRESR - Assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur)

- 1 - Actions pour structurer l'offre de formation initiale technologique aux niveaux L et M
- 2 - Actions pour développer l'offre de formation continue
- 3 - Extension de l'IFSI
- 4 - Adaptation des locaux de l'IUT
- 5 - Restructuration des locaux du lycée Anne Veaute
- 6 - Création de logements étudiants en centre ville
- 7a - Actions pour faciliter l'accueil, l'intégration, la vie des étudiants dans la cité (y compris logement, transports...)

Axe 2 - Soutenir le développement de la recherche scientifique et technologique

(Contribution du site à l'ambition 2 du SRESR - Être un acteur majeur dans l'économie de l'innovation)

- 7b - Actions pour l'accompagnement du développement de la recherche
- 8 - Création du Connected Health Lab
- 9 - Création de la plateforme de tests de transport
- 10 - Adaptation des locaux pour la labellisation de la PFT activités agroalimentaires et bioindustries
- 11 - Création de la Maison de Campus (de Site), lieu de services mutualisés

Développement économique



Le Causse Espace d'Entreprises.

Offre foncière et immobilière

Le développement d'activités nouvelles, l'accueil d'entreprises, nécessitent une offre foncière ou immobilière adaptée ; aussi, la Communauté d'agglomération consacre-t-elle, année après année un important effort d'investissement à l'aménagement et à l'entretien des infrastructures économiques.

En 2011, elle s'est attachée à achever l'aménagement de la ZAC du Parc du Thoré, dont le chantier avait été engagé en 2011, pour un coût prévisionnel d'opération estimé à 6 200 000 € HT ; ce nouveau site, situé à l'entrée du pôle mazamétain, propose 18,4 ha cessibles à vocation d'activités industrielles, artisanales et tertiaires.

La zone de la Molière Basse, à Mazamet, a également fait l'objet d'aménagements supplémentaires : un lotissement a été réalisé, permettant d'accueillir 6 entreprises commerciales désireuses de s'y implanter, l'opération s'équilibrant ainsi immédiatement par le produit des cessions.

Sur le Causse, les études pour l'aménagement des terrains face à l'Hôpital du Pays d'Autun ont été finalisées, afin de programmer les travaux dans le cadre du budget 2012 : des prospects sont en effet déjà identifiés pour ce secteur, qui a vocation à accueillir des services liés à la présence de l'hôpital (la première implantation est une crèche).

Implanté sur ce site, l'hôtel et pépinière d'entreprises L'Arobase a fait l'objet d'une extension terminée en 2011, et propose maintenant aux entreprises plus de 3 000 m² de bureaux à la location* ; la plateforme scientifique et technologique de galénique avancée de l'école

des mines Gala y est également implantée, dans un espace sécurisé.

Il est à noter que Le Causse Espace d'Entreprises (ZAC de 185 ha) compte désormais plus de 800 emplois répartis dans 52 entreprises (4 data centers), dont 18 nouvelles créations, avec les organismes institutionnels et l'arrivée de l'hôpital, près de 3 000 personnes travaillent sur le site depuis 2011 ; un projet de ZAD permettant l'extension future du site au nord-ouest a été déposé auprès des services de l'État.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération conduit un plan pluriannuel de requalification des zones d'activité plus anciennes pour un investissement moyen annuel de 1,9 M€ pendant 7 ans : réfection des voiries, aménagements paysagers, liaisons piétons et cycles, signalétique ; au total, 292 ha d'espaces économiques sont concernés. En 2011-2012, 6 zones d'activités ont été traitées parmi lesquelles La Rougearié (Aussillon), Bonnetcombe (Mazamet) et Mélou (Castres).

Chiffres clés de l'action économique en 2011

54,5 hectares d'espaces économiques aménagés et restructurés

15 projets d'entreprises accompagnés
13 cessions foncières réalisées
4,5 hectares cédés
17 M€ consacrés aux investissements et à l'action économique

*26 structures y sont hébergées dont 6 sous statut pépinière ; le coût de l'extension, qui s'élève à 4,5 M€, a bénéficié de crédits de l'Union européenne (21 %), de l'État (10 %), de la Région et du Département (6 et 5 %). Le parc immobilier locatif de la Communauté d'agglomération se complète du Bradford à Aussillon et de 6 autres immeubles à Castres ; ceux-ci peuvent faire l'objet de cessions aux entreprises quand elles souhaitent s'en rendre propriétaires (ainsi, en 2011, un bâtiment situé sur la zone de La Chartreuse a-t-il été vendu au centre de relation client multicanal qui était locataire d'une partie, et a souhaité en disposer pour s'y développer).

Accompagnement des entreprises et missions technopolitaines

Afin de guider les entreprises susceptibles d'être accueillies et de se développer dans son périmètre, la Communauté d'agglomération propose un accompagnement individuel des entreprises en recherche d'un site d'implantation ; ce suivi permet de répondre aux diverses problématiques rencontrées par les porteurs de projets.

Depuis 2005, cet accompagnement a été renforcé avec la création de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}, structure d'appui à l'innovation labellisée par le réseau national Retis (technopoles, incubateurs, centres européens d'entreprises et d'innovation, pôles de compétitivité), également Centre européen d'entreprises et d'innovation labellisé par le réseau European Business Network.

Les 3 missions déployées par Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} permettent de proposer une offre de services aux entreprises en création (pépinière certifiée AFNOR) et en développement, aux investisseurs à la recherche d'une implantation, aux entreprises et laboratoires de recherche pour des projets collaboratifs :

- animation et mise en réseau des compétences technologiques, scientifiques et économiques,
- ingénierie de projets-innovation-incubation (en partenariat avec l'incubateur régional Midi-Pyrénées),
- promotion, du territoire et accueil des entreprises.

L'ingénierie de l'innovation de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}, principalement orientée sur 3 pôles de compétences : chimie, numérique

et santé, en lien avec les ressources d'enseignement supérieur et de recherche présentes à Castres-Mazamet, s'enrichit d'une expertise en santé et télésanté qui permet d'apporter une contribution active à l'animation et à la structuration de ce secteur en Midi-Pyrénées*.

Ainsi, en 2011, 10 nouvelles entreprises en création ont été accompagnées, qui sont venues rejoindre les 8 entreprises déjà accompagnées depuis 2010, 5 entreprises ont bénéficié du fonds d'expertise technopolitain, 48 dossiers de financement de projets innovants ont pu aboutir dans le cadre d'un accompagnement par le comité technique, avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les locaux ayant été achevés pour implanter la plateforme Gala, le partenariat entre l'école des Mines et Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} a conduit à la formalisation de la convention avec les laboratoires de recherche publique associés au fonctionnement de la plateforme, ainsi qu'à la promotion de celle-ci au travers de la 2^e rencontre d'industriels et de chercheurs, qui s'est tenue le 31 mars 2011.



Bras armé de la Communauté d'agglomération pour l'animation économique, Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} développe une ingénierie de soutien à l'innovation, en particulier dans les domaines du numérique de la santé.

***Le positionnement de Castres-Mazamet sur la e-santé se traduit par un soutien affirmé à l'innovation dans ce secteur en émergence : accompagnement d'entreprises et de porteurs de projets, appui aux projets collaboratifs ; en outre se tient chaque première semaine de juillet à l'école ISIS de Castres un événement qui connaît un succès grandissant : l'Université d'été de la e-santé, avec un rayonnement qui s'étend à la France entière (500 participants depuis 2011, et présence de partenaires).**

Équipements culturels, sportifs et de loisirs



Centre culturel multimédia de Mazamet.

Espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon

Avec ses deux salles de spectacle, l'une pouvant accueillir des spectacles vivants et le cinéma, et une seconde dédiée au cinéma, ses espaces d'exposition et d'animation pour les artistes et les associations culturelles, et sa médiathèque, construit en 1993 au cœur de ville de Mazamet, cet équipement est géré par la Communauté d'agglomération, l'association Accord étant chargée par la ville de Mazamet de la programmation culturelle.

Depuis 2007 se déroule un programme pluriannuel d'investissements destinés à mettre aux normes et embellir cet équipement culturel pour lequel plus de 460 K€ de travaux avaient ainsi été réalisés fin 2010. En 2011, ce programme s'est poursuivi avec l'engagement de nouveaux crédits à hauteur de 125 K€, dont 25 K€ pour des aménagements de bureaux (réalisés en 2011) et 100 K€ pour les espaces ouverts au public (en cours en 2012). La programmation à venir prévoit le remplacement de la sonorisation de la grande salle, ainsi que le remplacement des fauteuils et des revêtements de sol de la petite salle.

Salle de musiques actuelles Lo Bolegason

Pour l'année 2011, au cours de laquelle il a fêté l'anniversaire de ses 10 ans, Lo Bolegason présente un bilan très positif en ce qui concerne l'activité de diffusion, avec 52 concerts : 25 gratuits dont 10 scènes ouvertes, et 27 concerts produits payants contre 18 en 2010 et 14 en 2009 ; la fréquentation a ainsi dépassé 10 991 spectateurs, et

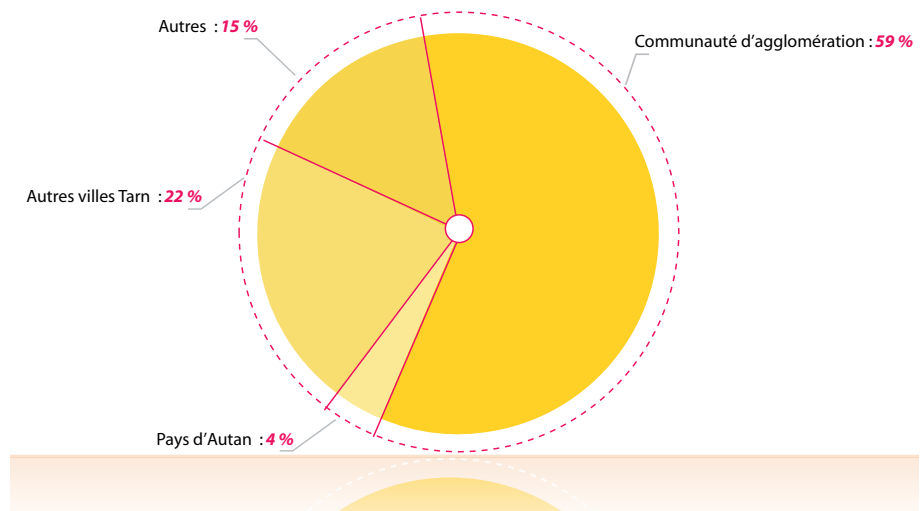
le nombre d'entrées payantes a été multiplié par 2,5 passant de 2 698 en 2010 à 6 619 en 2011.

Lo Bolegason continue de cibler la diffusion d'artistes amateurs, avec les soirées Bolegers et les scènes ouvertes organisées 1 fois par mois pour les publics scolaires et associatifs ; il développe également l'accompagnement de la pratique amateur, puisque les studios de répétition comptent 227 usagers dont 208 abonnés, en hausse importante (197 en 2010, pour 134 en 2009), avec 1 778 heures d'occupation et des recettes en augmentation de 45 %, qui dépassent désormais 10 000 €/an.

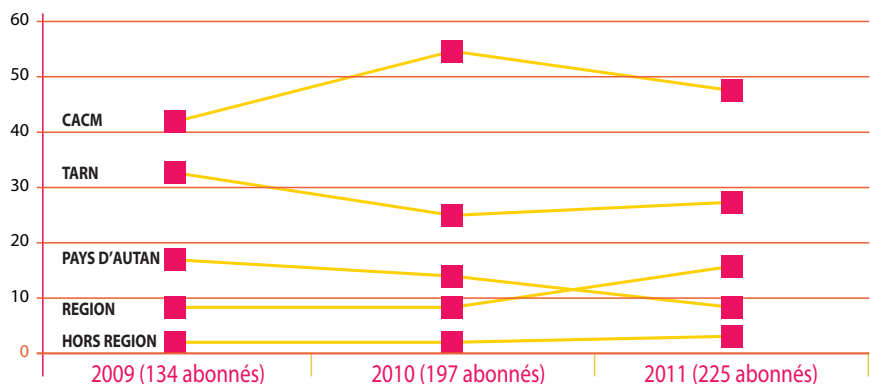


La salle de musiques actuelles Lo Bolegason est à la fois un lieu de création et de diffusion, proposant 50 concerts par an, tandis que les studios drainent un public large de musiciens professionnels et d'amateurs.

Provenance géographique du public pour 2011



Provenance des usagers des studios en %



L'action culturelle est organisée en partenariat avec des établissements scolaires, des structures sociales et des acteurs culturels du territoire : 1 273 personnes ont été concernées par les ateliers artistiques « musique », les ateliers d'écriture, les rencontres musicales actuelles, les projets paroles d'artistes (150), les conférences blues (325) et hip hop (150), les rencontres d'artistes et showcases (105).

En outre, Lo Bolegason a contribué en 2011 à la sensibilisation des jeunes publics aux risques auditifs : l'opération « peace & lobe » a concerné 301 élèves du Tarn.

Le soutien à la création s'exprime au travers des résidences d'artistes : 13 en 2011, dont 6 adressées à des professionnels et 7 à des groupes en voie de professionnalisation qui ont bénéficié d'un accompagnement spécifique ; au total, 55 artistes ont été concernés, pour 54 jours d'utilisation de la salle de spectacles, avec des filages publics en fin de résidence (répétitions générales permettant de sensibiliser le public au travail des artistes et à leur prochaine venue sur la scène, car tous les artistes en résidence ont été diffusés au moins 1 fois au Bolegason).

Le compte administratif 2011 fait apparaître 597 638 € de recettes pour 590 866 € de dépenses, soit un excédent de 6 772 € ; les subventions (État-DRAC 95 K€, Région 38 K€, Département 34 K€ et Communauté d'agglomération 170 K€) ont retrouvé leur niveau d'avant 2010 ; la Communauté d'agglomération a alloué un supplément de 12 K€ pour la programmation de l'anniversaire des 10 ans.

Piscines, patinoire, base de loisirs du lac des Montagnès

Les piscines Caneton et de La Lauze respectivement transférées en 2010 par les villes de Castres et de Mazamet, sont venues compléter les équipements sportifs et de loisirs déjà confiés à l'intercommunalité : piscine et patinoire L'Archipel et base de loisirs du lac des Montagnès.

La gestion des piscines et de la patinoire est assurée par 46 agents permanents, 10 intervenants externes et 50 occasionnels et saisonniers ; 2 agents permanents sont affectés au gardiennage et à l'entretien de la base de loisirs.

Le compte administratif des 3 piscines et de la patinoire pour l'exercice 2011 fait apparaître 2 290 K€ de dépenses de fonctionnement pour 2 466 K€ de recettes (participation de 1 494 K€ du Conseil général).

En 2011, ces équipements ont accueilli 368 046 personnes : pour L'Archipel, 217 176 à la piscine et 56 263 à la patinoire, 52 259 à la piscine Caneton, 42 348 à la piscine de La Lauze ; la fréquentation globale en légère hausse a permis d'approcher 1 M€ de recettes (989 288 €), provenant pour 77 % du public, 15 % des scolaires - et 8 % des clubs.

La piscine-patinoire L'Archipel est le seul équipement de ce type dans le Tarn et en Midi-Pyrénées ; la piscine a continué d'enregistrer une hausse des entrées publiques, la fréquentation des clubs et des scolaires est stable ; la fréquentation de la patinoire est depuis 5 ans orientée à la baisse : si les clubs développent le nombre de leurs adhérents, les scolaires sont en baisse régulière, le coût des transports,

à la charge des collectivités, constituant un frein.

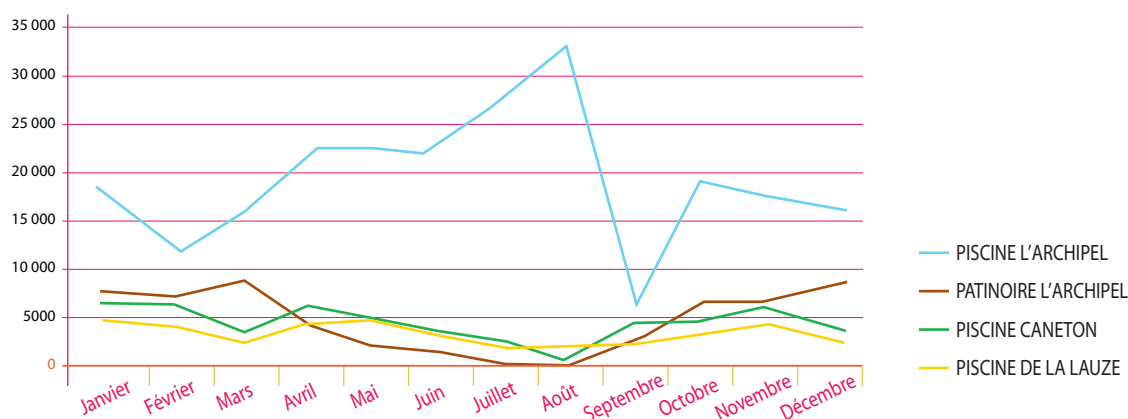
La fréquentation de la piscine Caneton, due pour la moitié aux clubs et associations, est en hausse ; celle de la piscine de La Lauze, principalement constituée des scolaires, est en baisse, conséquence des dispositions de l'Éducation nationale qui limitent l'intervention des maîtres nageurs sauveteurs auprès des classes primaires.

Les investissements réalisés en 2011 à hauteur de 326 767 € ont permis de renouveler le matériel d'entretien et informatique, et de maintenir un état correct de l'ensemble des bâtiments dont l'âge est variable (La Lauze : 1970, projet de reconstruction de 9,5 M€ ; Caneton : 1974 ; L'Archipel : 1993, études du projet de modernisation-extension en cours).

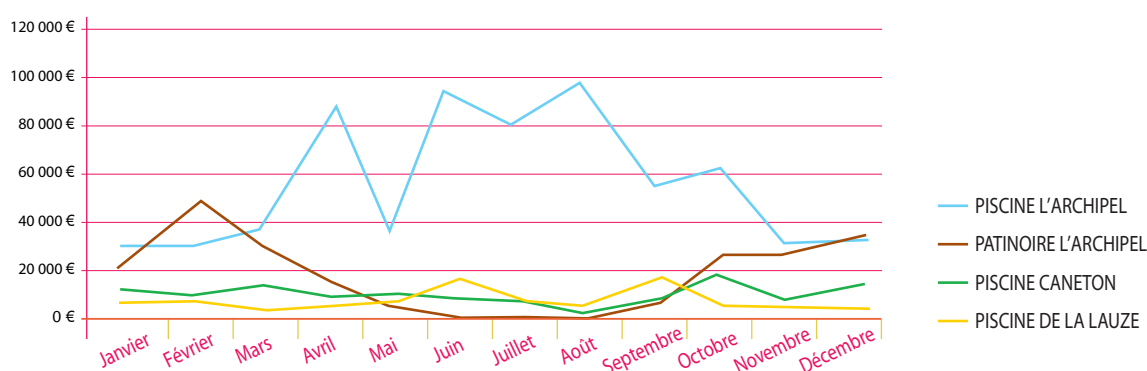


La base de loisirs du lac des Montagnès est exploitée par la Communauté d'agglomération : ouverte à la baignade surveillée en été, elle accueille plus de 50 000 visiteurs chaque année.

Fréquentations piscines 2011



Recettes piscines 2011



En 2011, la base de loisirs du lac des Montagnès a vu s’implanter de nouveaux jeux à destination des 6 – 12 ans. Le jeu aquatique en bois « le galion » et un jeu terrestre à vocation ludique et au développement physique ont été mis en service en juin 2011. Le galion remplace le jeu en bois retiré en 2010 et répond aux normes de sécurité actuelles. Le jeu terrestre permet d’offrir un espace ludique pour les enfants durant toute l’année.

Pour l’année 2012, un ponton de baignade et de plongeon destiné aux adolescents sera placé au large de la plage principale, complétant ainsi l’offre ludique aquatique de la base de loisirs.

Une attention toute particulière est portée à la qualité des eaux de baignade qui, en 2011, a été classée comme « eau de bonne qualité pour la baignade » ; il s’agit de la première année où l’ensemble des prélèvements (6 au total) ont été favorables. Les années précédentes la qualité des eaux avait été classée comme moyenne.

La fréquentation de la base de loisirs des Montagnès peut être estimée à 50 000 visiteurs par an.

Habitat et politique de la ville



Village rond, cœur historique de la ville de Labruguière.

Programme local de l'habitat

Document de prospective qui anticipe les besoins, les attentes, et les objectifs de production de logements à mettre en œuvre à l'échelle intercommunale pour 6 ans, le troisième programme local de l'habitat (2011-2016) de Castres-Mazamet est opérationnel depuis juin 2011.

Il s'articule autour de 4 axes : anticiper sur le foncier et l'aménagement en appliquant les principes de développement durable et de mixité, veiller au niveau de confort des logements existants, cibler l'action sur certains publics spécifiques, organiser et mettre en œuvre un dispositif partenarial de suivi et d'observation.

Pour la première période triennale, la Communauté d'agglomération a retenu un objectif de production de 1 840 logements, soit 310 logements par an, dont 29 % de logements locatifs sociaux, 28 % en accession sociale et maîtrisée ; elle étudie des modalités permettant de cibler des publics spécifiques (plus de 60 ans...).

En 2011 a été défini le cadre d'intervention communautaire pour les aides au logement : celles-ci concerneront d'une part l'amélioration du confort des logements privés anciens, en lien avec la poursuite de la requalification urbaine, en particulier des centres villes, et d'autre part la production de logements sociaux.

En outre, la définition de la stratégie foncière du PLH fait l'objet d'une étude engagée en 2011, pour cerner précisément les enjeux identifiés dans le Schéma de cohérence territoriale, liés à la lutte contre l'étalement urbain, la densification du bâti, l'accession à la propriété, identifier les potentiels fonciers et

définir les priorités d'un plan d'action foncière pour l'habitat.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat constituent le principal outil des PLH pour soutenir la réhabilitation du parc privé de logements ; l'OPAH urbaine de Castres-Mazamet, lancée en septembre 2008 pour 3 ans, a été prolongée en 2011 d'une année supplémentaire*.

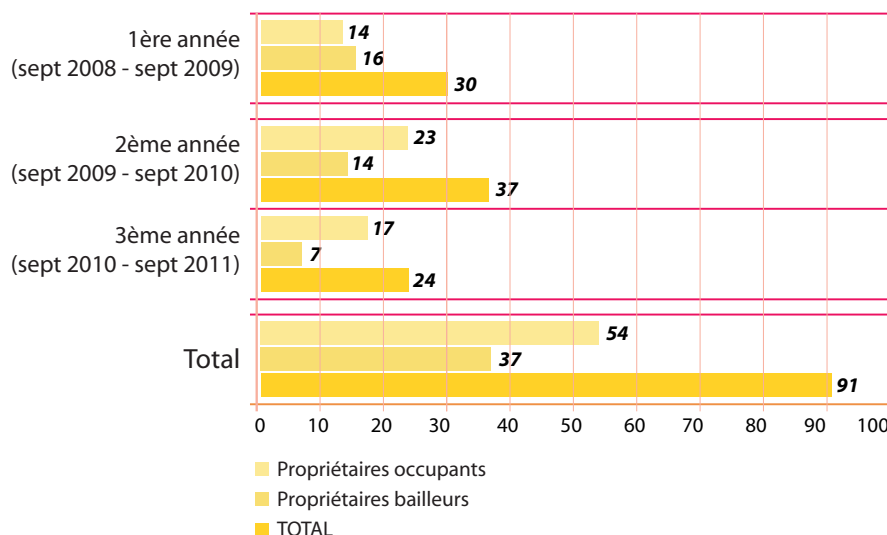
Depuis 2010, l'État ayant recentré les aides en faveur des propriétaires occupants, la Communauté a décidé de porter son intervention à hauteur de 5 % des travaux pour les propriétaires occupants, et de 15 % pour les propriétaires bailleurs ; elle alloue aussi aux propriétaires occupants modestes une prime de 500 € pour les travaux entraînant un gain énergétique d'au moins 25 %.

Fin 2011, 33 dossiers de propriétaires bailleurs et 57 dossiers de propriétaires occupants ont été instruits, représentant un montant de subventions de l'Agence nationale de l'habitat de 835 150 €, auquel s'ajoutent 116 337 € de la Communauté d'agglomération.



Les opérations programmées de l'habitat permettent d'apporter une aide pour les propriétaires effectuant des travaux, elles sont aussi un moyen indispensable qui contribue à la requalification urbaine.

Répartition annuelles des demandes de subventions



*Sont concernées les communes de Castres (quart nord-est de la ville et cœurs de hameaux de Tournemire, Galibran, Teillède, Pioch de Gaïx, Lambert, Saint-Hippolyte et La Caulié), Mazamet (zones U1 et U2 du plan local d'urbanisme), Aussillon (bâti le plus ancien y compris le vieux village et deux secteurs à aménager le long de la RN 621 et de l'avenue de Toulouse) et Labruguière (cœur de bourg).

Depuis le lancement de l'OPAH, plus de 800 propriétaires ont été renseignés sur leur droit à subvention et 190 permanences ont été tenues au sein des communes et à la Communauté d'agglomération. Ces contacts ont abouti à 153 visites de terrain dont 74 au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

Contrat urbain de cohésion sociale

Le Contrat urbain de cohésion sociale met en œuvre chaque année un programme d'actions portées par les villes de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière ainsi que par des associations, pour pallier les difficultés rencontrées dans les quartiers identifiés comme prioritaires.

Il a été conclu le 29 juin 2007 pour 3 ans, puis prolongé jusqu'en 2014 ; la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale est assurée à la fois par le pôle « habitat et politique de la ville » de la Communauté d'agglomération et un bureau d'études dédié à Labruguière, Mazamet et Aussillon.

Huit quartiers sont retenus et classés selon l'importance des problématiques rencontrées : en catégorie 1, Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous, Lameilhé à Castres, et La Falgalarié à Aussillon ; en catégorie 2, le centre-ville de Mazamet ; en catégorie 3, le centre-ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre-ville de Labruguière.

Les thématiques définies lors de la conclusion du contrat sont inchangées, mais les priorités ont été revues par l'État en raison du contexte budgétaire : ainsi l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance, et la santé ont constitué les 4 thématiques prioritaires en 2011.

Au cours de l'année, 97 dossiers de demande de subvention ont été déposés par 46 porteurs de projet, et le comité de pilotage qui s'est tenu le 8 avril 2011 a retenu 86 actions (soit une baisse de 16 % du nombre des actions), représentant un montant global d'environ 3 M€.

La Communauté d'agglomération a consacré une enveloppe de 60 000 € pour les activités d'accès à l'emploi et le développement économique et 48 330 € pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dont le coût a été ramené de 141 000 € en 2010 à 120 000 € en 2011 en raison de la diminution des crédits d'État).

Le développement économique et l'accès à l'emploi constitue en effet la thématique de l'intervention communautaire, qui se fait en articulation avec le PLIE selon une conduite de projet (objectifs, tableaux de bords, conventions) qui garantit une bonne lisibilité des actions et de meilleurs résultats pour les publics concernés.

La même méthode a été appliquée en 2011 par les deux chefs de projet, au titre de l'alphabétisation et de l'atelier santé ville (édition d'une plaquette, formation sur les addictions) ; la recherche de l'efficacité est en effet au cœur des préoccupations, tant au niveau institutionnel (appel à projets commun) qu'opérationnel.



Le Contrat urbain de cohésion sociale comprend de nombreuses actions en direction de la population des quartiers bénéficiant de la politique de la ville ; ici une animation des jeunes et des familles : le Totem journal.

Plan local d'insertion pour l'emploi

La politique d'insertion de la Communauté d'agglomération s'est traduite en 2007 par le lancement d'un nouveau PLIE d'une durée de 6 ans, qui constitue le dispositif phare du volet insertion du Contrat urbain de cohésion sociale, avec pour objectif de conduire vers le monde du travail 600 personnes en grande difficulté d'insertion.

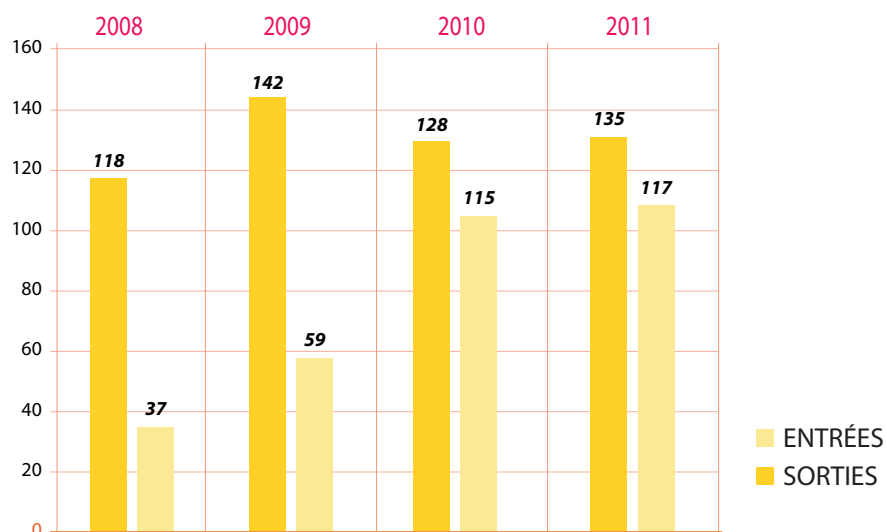
En 2011, la Communauté d'agglomération a consacré un effort financier de 45 540 € au PLIE ; à la fin de l'année, 90 personnes avaient trouvé une sortie vers l'emploi, toutes sont accompagnées dans leur démarche par un référent ou parrainées et, en fonction des besoins, accueillies dans des chantiers d'insertion.

Des tableaux de bord permettent un suivi précis ; ils font apparaître que 523 personnes sont entrées dans le dispositif depuis son entrée en vigueur et que 328 en sont sorties ; pour 53,13 %, elles résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour développer l'offre de postes d'insertion, des clauses sociales ont été introduites dans le code des marchés publics ; grâce à cette mesure, la Communauté d'agglomération et les communes membres ont affecté aux personnes en insertion 5 455 heures de travail en 2010, et 7 829 heures en 2011.

La faiblesse des niveaux de qualification et de la mobilité de la main-d'œuvre, l'exclusion sociale, peuvent compromettre de manière significative la cohésion sociale et la compétitivité du territoire, aussi est-il nécessaire de concevoir pour les prochaines années une stratégie d'ensemble aux différents niveaux intercommunal, départemental, régional...

Suivi des entrées et sorties du PLIE de 2008 à 2011



Déroulement d'un parcours d'insertion en 4 étapes



Transports et déplacements



Bus Libellus

Transports urbains

Autorité organisatrice de transports, la Communauté d'agglomération a exercé cette compétence jusqu'en 2011, d'une part au travers de sa régie Libellus pour les lignes de bus urbains, le transport à la demande et le transport des personnes à mobilité réduite, d'autre part dans le cadre d'une convention avec le Conseil général du Tarn pour les transports scolaires, repris en gestion directe à compter de la rentrée 2012.

La politique des transports impulsée par la Communauté d'agglomération constitue une des actions concrètes qui témoignent de son engagement pour le développement durable ; elle entend promouvoir l'usage des transports collectifs en déployant une offre de qualité dans l'agglomération, et en favorisant l'intermodalité avec les autres modes de transport.

L'initiative prise en 2008 d'instituer la gratuité sur les lignes urbaines répond à plusieurs objectifs : diminution du trafic automobile, de la pollution émise par les véhicules particuliers, de l'espace consacré au stationnement, de la facture énergétique et de la consommation des énergies fossiles, mais aussi aide aux familles et aux personnes en situation précaire ; elle a considérablement dynamisé la fréquentation.

Le réseau Libellus a ainsi transporté en 2011 en moyenne sur le pôle castrais 7 000 voyageurs par jour, contre 4 000 en 2007, ce qui représente environ 1 870 000 voyageurs par an ; en prenant en compte les voyageurs sur le réseau du pôle mazamétain, cela représente un total de 2 millions de personnes transportées chaque année.

Depuis janvier 2011 a été ouverte la première ligne interurbaine entre

Castres et Mazamet, via l'Hôpital du Pays d'Autan et le site d'activité Le Causse Espace d'Entreprises, avec une fréquence de six allers et retours quotidiens du lundi au samedi ; ce dispositif a été complété à partir de septembre 2011 par une ligne spécifique du service de transports à la demande Taxi Libellus, pour les habitants de la Communauté d'agglomération qui ne sont pas desservis par la ligne.

Le service à la demande Taxi Libellus propose en effet des solutions de déplacement aux personnes qui habitent des secteurs non desservis par les lignes urbaines (8 400 voyageurs par an).

Le service Mobi Libellus s'adresse aux personnes à mobilité réduite (3 500 voyageurs par an).

Le programme de renouvellement de la flotte s'est poursuivi, avec des véhicules plus performants et moins polluants, plus confortables, accessibles aux personnes handicapées, de telle sorte que la moyenne d'âge du parc de véhicules diminue en conséquence, s'établissant à 9,3 ans fin 2011.

Il est à noter que le plan de mise en accessibilité des transports Libellus pour les personnes handicapées, soumis en 2010 à la Commission intercommunale d'accessibilité qui l'a approuvé, se déploie sur 2 volets :
- accessibilité des véhicules, avec un objectif de 100 % des véhicules équipés en 2012 ;
- accessibilité des arrêts, avec un objectif d'1/3 des arrêts accessibles sur les 2 lignes les plus fréquentées (lignes 4 et 5) ; ces deux lignes ont été ouvertes aux personnes handicapées au mois de novembre 2011.

Du point de vue de la gestion, le compte administratif fait ressortir à la clôture de l'exercice 2011,

3 526 K€ en dépenses et 3 584 K€ en recettes (participation du budget général), le léger excédent portant l'excédent cumulé à 1 187 K€ ; cette situation s'explique par une maîtrise rigoureuse des dépenses d'exploitation (soumises toutefois aux aléas de prix du carburant), associée à une augmentation de l'activité de la régie publicitaire.

Transports scolaires

Jusqu'à l'année scolaire 2011-2012, les transports scolaires ont été organisés par convention avec le Conseil général du Tarn pour les 1 400 élèves des écoles primaires, collèges et lycées de l'agglomération ; cette disposition a permis jusque-là à la Communauté d'agglomération d'exercer sa compétence d'Autorité organisatrice de transports dans ce domaine spécifique, en privilégiant la mutualisation.

Le Conseil général du Tarn, par lettre en date du 21 novembre 2011, a informé la Communauté d'agglomération qu'il appartenait désormais à celle-ci d'organiser le transport des élèves dans son périmètre ; la convention de subdélégation conclue avec le Conseil général pour les transports scolaires depuis 2006 et jusqu'au 31 août 2012, ne sera pas renouvelée à son échéance.

La Communauté d'agglomération doit en conséquence organiser à compter de la rentrée scolaire 2012, le transport des élèves dont le domicile et l'établissement scolaire sont situés dans son périmètre, le Conseil général exerçant sa compétence transport dans les autres cas, et pour les enfants scolarisés en Classe d'Inclusion Scolaire et en unités localisées pour l'inclusion scolaire qui relèvent de la compétence « handicap ».

Les circuits scolaires de l'agglomération seront conçus pour les élèves domiciliés dans des secteurs non desservis par les lignes des bus urbains ; la régie Libellus ne disposant pas de véhicules de type autocars, l'exploitation des circuits fera l'objet de marchés publics avec des transporteurs privés.

Des contacts sont en cours avec le Conseil général pour le transfert et la compensation par celui-ci à la Communauté d'agglomération de la charge financière correspondant à ce service, qui est de l'ordre de 1,5 M€ HT par an.

Il est par ailleurs à noter qu'à fin 2011, la Communauté d'agglomération a proposé à la société publique locale « D'un point à l'autre » créée à l'initiative du Conseil général, d'implanter son dépôt pour le sud du Tarn sur le site Le Causse Espace d'Entreprises, proposition qui n'a pas été retenue.



La Communauté d'agglomération entend résolument promouvoir une politique favorisant les transports collectifs et les déplacements doux ; ici : piste cyclable sur le Causse.

Plan des déplacements urbains

Dans le souci d'organiser le développement harmonieux de son territoire, de veiller à la qualité urbaine, à la mobilité durable et au respect de l'environnement, la Communauté d'agglomération s'attache à promouvoir une politique raisonnée des transports et des déplacements des personnes et des marchandises dans son périmètre ; elle a décidé en 2011 de réaliser un Plan de déplacements urbains.

Le PDU, instauré en 1982 par la Loi d'orientation sur les transports intérieurs, est en effet le document réglementaire relatif aux déplacements le plus abouti ; son objectif principal est de planifier sur 5 à 10 ans l'ensemble des actions permettant de limiter le trafic automobile, d'assurer la sécurité des déplacements, de favoriser une mobilité urbaine compatible avec un développement durable ; soumis à enquête publique, il s'impose aux PLU et doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation au bout de 5 ans.

La réalisation d'un PDU n'est pas normée par la loi mais elle suit plusieurs étapes : le diagnostic, qui permet d'identifier les problématiques et de fixer des orientations, les scénarios d'action, la déclinaison du scénario choisi en plan d'actions chiffré et phasé.

Au-delà de sa mobilisation et des efforts qu'elle fait en faveur des infrastructures routières (soutien à l'autoroute Toulouse-Castres, principal financeur des routes nationales dans l'agglomération, voirie d'intérêt communautaire...), d'autres actions montrent l'engagement permanent de

la Communauté d'agglomération en faveur de la mobilité : aéroport, transports publics, mise en place de pistes cyclables et de cheminements piétonniers dans le cadre d'un schéma à l'échelle du pays...

Le SCoT souligne en outre l'importance de la question de la mobilité et a notamment pointé la nécessité d'améliorer l'offre, l'accessibilité et l'intermodalité des transports en commun entre eux et avec les autres modes de déplacements.

Les principaux objectifs assignés au PDU de Castres-Mazamet portent sur l'anticipation de l'arrivée de l'autoroute (impacts sur les déplacements et sur les développements urbains résidentiels et économiques...), l'optimisation des transports en commun existants (intermodalité...), la maîtrise de la circulation automobile, la maîtrise de l'étalement urbain, le développement des modes doux de déplacement, l'organisation du stationnement, la rationalisation du transport et de la livraison de marchandises...

Le calendrier prévisionnel prévoit de réaliser les études pendant les 2 premières années, sous l'égide d'un comité de pilotage : diagnostic, formalisation des enjeux et des scénarios des déplacements, plan d'actions, évaluation de l'impact environnemental, pour concevoir le PDU soumis à la concertation et à l'enquête publique.

Cadre de vie et environnement



Vastes espaces naturels de la Montagne noire.

Collecte et la valorisation des déchets

La Communauté d'agglomération est compétente pour la collecte et le tri des déchets, leur traitement (y compris le tri et les déchèteries) étant confié au syndicat mixte départemental Trifyl ; en 2011, la Communauté a décidé de maintenir

en l'état le dispositif de financement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, prélevée en même temps que la taxe d'habitation.

La mise en œuvre du plan de modernisation de la collecte engagé par la Communauté d'agglomération s'est poursuivie, dans l'objectif d'encourager le tri et de diminuer le tonnage résiduel : implantation de conteneurs enterrés (39 sites désormais équipés à Castres),

mise en place du programme de prévention des déchets... Les résultats sont satisfaisants, les comptages faisant apparaître que le tonnage collecté des ordures ménagères résiduelles continue de baisser, et que celui des emballages recyclables continuent d'augmenter ; toutefois, le tri du verre reste très insuffisant (la marge de progression est de 50 % du tonnage collecté actuel, soit environ 850 tonnes).

Evolution des quantités de déchets ménagers collectés

	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Total collecté	Total annuel par habitant en kg
2008	24 808,88	3 500,51	1 733,70		30 043,09	362,82
2009	23 826,43	3 558,66	1 649,04	273,00	29 034,13	353,93
2010	23 506,90	3 673,33	1 736,55	338,00	28 916,78	353,30
2011	23 249,95	3 864,26	1 702,81	224,13	29 041,15	350,72
Évolution	-1,09 %	5,20 %	-1,94 %	-33,69 %	-0,73 %	

En 2011, seule la commune de Castres a demandé à la Communauté d'agglomération d'organiser sur son territoire une collecte des déchets verts (les villes d'Aussillon et de Mazamet réalisent cette collecte en régie directe) ; ces déchets (116 tonnes en 2011, 75 en 2010, 86 en 2009 et 125 en 2008) sont livrés à l'aire de compostage de Labruguière gérée par Trifyl.

Après que le dossier de cessation complète d'activité de la décharge du Pioch de Gaix à Valdurenque a été approuvé par l'État en 2010, l'année 2011 a été celle du chantier de réhabilitation du site, dont le coût s'élève à 1,8 M€.

Le terrain de l'ancienne décharge a été remodelé sur toute sa superficie (13 hectares) et le dispositif de dépollution a été aménagé : il s'agit d'un procédé écologique novateur, sans coût de fonctionnement ni consommation énergétique, qui permet de traiter les lixiviats qui transportent les polluants et de capter la pollution gazeuse qui

s'échappe, grâce à un double filtre - horizontal et vertical - de graviers, et la plantation de roseaux ; la mise en service a eu lieu au printemps 2012.



Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets ménagers est une préoccupation constante de la Communauté d'agglomération.

l'élaboration d'une stratégie locale pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et mettre en œuvre un plan d'action à l'échelle du territoire.

Cette démarche se déroule en 3 grandes étapes :

- réalisation d'un diagnostic de territoire portant sur les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre, et sur l'observation de la fragilité du territoire vis-à-vis du changement climatique ;
- détermination de la stratégie locale fixant les objectifs visés avec définition d'indicateurs locaux de mesure et de suivi ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en concertation avec les acteurs du territoire.

Plan climat énergie territorial

En 2010, la Communauté d'agglomération a décidé de s'engager dans un Plan climat énergie territorial, c'est-à-dire dans

Le PCET doit permettre d'atteindre les objectifs européens fixés pour 2020 : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, produire 20 % de l'électricité avec des énergies renouvelables et améliorer de 20 % l'efficacité énergétique des bâtiments, ainsi que l'objectif français

fixé pour 2050 de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs pistes orientent la réflexion : renforcer l'isolation thermique des bâtiments, développer le transport collectif et les modes doux de déplacements, faciliter l'organisation du covoiturage, faire appel de façon croissante aux énergies renouvelables, réduire la production des déchets et augmenter leur recyclage*...

La démarche engagée aura donc un impact direct sur les futures décisions de la Communauté d'agglomération et des 16 communes membres.

L'année 2011 a été consacrée à la mise en place du dispositif de concertation (qui a été voulue la plus large possible pour que le plan soit un projet collectif, partagé par le plus grand nombre), à l'établissement de la méthode et du calendrier pour conduire le projet, ainsi qu'à la désignation du bureau d'études chargé de la réalisation du diagnostic.

Contribution à la politique de l'eau et à la lutte contre la pollution de l'air

S'agissant de sa contribution à la politique de l'eau, la Communauté d'agglomération adhère au syndicat mixte du bassin de l'Agout qui élabore le SAGE, document opposable aux tiers qui fixe les objectifs d'utilisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le syndicat assure en outre l'entretien de 288 km de berges, dont 79 km concernent la Communauté d'agglomération (soit 40 km de cours d'eau répartis entre le Thoré (28 km) l'Arnette, l'Arn et l'Agout (4 km environ chacun).

Plan climat énergie de Castres-Mazamet



Les travaux inscrits au programme d'action et de prévention des inondations du Thoré qui concernent l'agglomération ont été réalisés en totalité en 2011 : effacement d'un seuil à la Richarde, réalisation d'une banquette de crue à Rigautou et d'un piège à blocs et matériaux au Banquet.

La participation de la Communauté d'agglomération au Syndicat mixte s'est élevée en 2011 à 75 500 € pour l'ensemble des 3 compétences.

Pour sa contribution à la lutte contre la pollution de l'air, la Communauté d'agglomération adhère à l'ORAMIP.

Le décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 a modifié les valeurs des seuils d'information et d'alerte relatifs aux événements de pollution par les particules en suspension PM10 (inférieures à 10 microns de diamètre). Ces seuils ont été abaissés respectivement à 50 microgrammes par mètre cube et 80 microgrammes par mètre cube. Le seuil d'information du public est désormais au même niveau que la valeur limite.

En 2011, on compte 17 événements de dépassement du seuil d'information du public pour les particules PM10 à Castres contre 6 en 2010. La situation reste inférieure aux valeurs limites pour ce polluant mais la tendance est depuis plusieurs années à l'augmentation des événements de pollution.

Par ailleurs la station de mesure des polluants de Castres a été déplacée au stade du Travet et les équipements de mesure ont été renouvelés.

Le montant de la cotisation 2011 à l'ORAMIP s'est élevé en 2011 à 13 000 €.

*Si l'adoption du Plan climat énergie témoigne de la volonté de la Communauté d'agglomération et de ses communes d'amplifier leur action dans ce domaine, elle n'ont pas attendu pour réaliser des actions de développement durable, mises en œuvre ces dernières années dans le cadre du projet d'agglomération : gratuité des transports urbains, création de réseaux de chaleur à partir de chaufferies bois à Castres et à Mazamet, installation de chauffe-eau solaires à L'Archipel, politique volontariste de tri et de recyclage pour réduire la production de déchets...

Répertoire des sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport.

On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire de ceux qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

AFNOR	Association Française de NOR malisation
CACM	Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet
CCI	Chambre de Com mmerce et d' Ind ustrie
CCD	Contrat à Durée Dé terminée
CDG	Centre De G estion
CEEI	Centre E uropéen d' E ntreprises et d' I nnovation
CNFPT	Centre N ational de la F onction P ublique T erritoriale
CPER	Contrat de P rojets É tat- R égion
CPL	Courant P orteur en L igne
CUFR	Centre U niversitaire de F ormation et de R echerche
DGF	D otation G lobale de F onctionnement
DRAC	D irection G énérale des A ffaires C ulturelles
EPF	Établissement P ublic F oncier
EPFL	Établissement P ublic F oncier L ocal
FCTVA	F onds de C ompensation de la T axe sur la V aleur A justée
FEDER	F onds E uropéen de D éveloppement R égi
FTTH	F iber T o T he H ome
IAE	I nstitut de A dmistrations des E ntreprises
ICIC	I mmobilier à C aractère I ndustriel et C ommercial
IFSI	I nstitut F ormation S oins I nfirmiers
ISIS	I nformatique et S ystèmes d' I nformation pour la S anté
IUT	I nstitut U niversitaire de T echnologie
NRAZO	N œud de R accordement Z one d' O mbre
OPAH	O pération P rogrammée d' A mélioration de l' H abitat
ORAMIP	O bservatoire R égional de l' A ir de M idi- P yrénées
PCET	P lan C limat É nergie T erritorial
PDU	P lan des D éplacements U rbains
PFT	P lateforme de T ransfert T echnologique
PLATINES	PLA teforme d' I nnovation sur les E tablishement de S anté
PLH	P rogramme L ocal de l' H abitat
PLIE	P lan L ocal d' I nsertion pour l' E mloi
PLU	P lan L ocal d' U rbanisme
PRES	P ôle de R echerche et d' E nseignement S upérieur
R&D	R echerche et D éveloppement
RN	R oute N ationale
RPIMA	R égiment de P arachutistes d' I nfanterie de M arine
SAEM	S ociété A nonyme d' É conomie M ixte
SAGE	S chéma d' A ménagement et de G estion des E aux
SCOT	S chéma de C ohérence T erritoriale
SDIS	S yndicat D épartemental d' I ncendie et de S ecours
SERSR	S chéma R égional E nseignement S upérieur et R echerche
TEOM	T axe d' E nlèvement des O rdures M énagères
TIC	T echnologies de l' I nformation et de la C ommunication
TVA	T axe sur la V aleur A justée
USB	U niversal S erial B us
ZAC	Z one d' A ménagement C oncerté
ZAD	Z one d' A ménagement D ifférée

Pour en savoir plus...

Les sites internet

Communauté d'agglomération : castres-mazamet.com
Enseignement supérieur : etudier-castres-mazamet.com
Développement économique : castres-mazamet-technopole.com
Plateforme numérique : e-teleport.net
Coopération décentralisée : guediawaye.com
Transports Libellus : libellus.org
Piscines, patinoire : larchipel.fr



Les supports numériques

Clé USB rentrée étudiante 2012-2013 : deux guides pratiques consultables sur une clé de 2 Go, le guide d'accueil pour faciliter l'intégration des étudiants, et le guide des formations supérieures.



Les rapports et actes administratifs

Rapport d'activité : publié chaque année depuis 2000, ce rapport qui répond aux obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales, s'adresse en premier lieu aux conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération, aux partenaires de l'action intercommunale et, plus largement, à tous les habitants.

Rapport 2011 sur la situation en matière de développement durable
Recueil des actes administratifs
Budgets et comptes administratifs 2011
Rapport annuel sur la collecte des déchets
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la ZAC du Causse
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ZAC du Causse

Infrastructures économiques

ZAC du Causse - compte rendu annuel d'activité
ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte rendu annuel d'activité
ZAC de l'Écosite - compte rendu annuel d'activité
ZAC du Thoré - compte rendu annuel d'activité

Le magazine d'information de l'agglomération de Castres-Mazamet

Pôles Sud est tiré à 43.000 ex et distribué dans les boîtes aux lettres de l'agglomération.
Version e-brochure consultable en ligne.



Les guides pratiques

Guide de l'hébergement et de la restauration : réalisé en partenariat avec les Offices de Tourisme, ce guide s'adresse aussi bien aux touristes, qu'à la clientèle d'affaires et aux habitants.

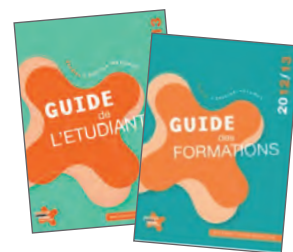
Guide d'accueil de Castres-Mazamet : pour faciliter la découverte touristique de l'agglomération.

Guide d'accueil des nouveaux arrivants de Castres-Mazamet : un carnet d'adresses pour faciliter son installation dans l'agglomération : trouver un déménageur, rechercher un logement, scolariser les enfants... et découvrir le nouveau cadre de vie : sortir, faire du sport, rencontrer des gens... Ce guide est destiné prioritairement aux entreprises et organismes qui recrutent, il met en valeur l'attractivité de l'agglomération et perpétue la tradition d'accueil.

Guide de l'étudiant 2012-2013 (sur clé USB) : il propose à la fois un carnet d'adresses futé et un pense-bête pour faciliter l'installation des nouveaux étudiants.

Guide des formations 2012-2013 (sur clé USB) : présentation des formations supérieures dispensées dans le sud du Tarn, avec le détail des spécificités des diplômes préparés, de l'organisation des enseignements et des débouchés professionnels.

Guide du tri : pour utiliser au mieux le dispositif de collecte et de tri mis en place par la Communauté d'agglomération



Les publications éditées par partenaires pour le développement économique

Plaquette institutionnelle et rapport d'activité 2011 de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}

Les cahiers de la Télésanté 2011 : synthèse des communications et échanges de la journée Télésanté 2011, un rendez-vous interactif qui s'est tenu en visioconférence le 31 mars entre 3 continents et 19 localités, dont Castres-Mazamet.

Plaquette institutionnelle de la SAEM InterMédiaSud et le "Livres blanc sur le très haut débit pour les entreprises" édité avec la Fédération des entreprises publiques locales.



Instances communautaires

Le Conseil, instance délibérante composée de 64 délégués élus par les conseils municipaux des 16 communes membres, règle les affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au président : M. Pascal BUGIS, élu lors de la séance d'installation du Conseil de la Communauté du 14 avril 2008, qui en est l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif.

Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes soient représentées ; il comprend auprès du président : 19 vice-présidents et 5 membres élus parmi les délégués des communes ; les vice-présidents représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences que celui-ci leur a déléguées.

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires : Commission d'appel d'offres, Commission de délégation de service public, Commission consultative des services publics locaux, Commission des finances, ouverte à tous les maires, et 6 commissions thématiques : Compétitivité du territoire - Développement économique, Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville, Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Infrastructures de communication, Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable, Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie.

Instances consultatives

Le Conseil de développement, commun au pays et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation composée de 55 membres, où la société civile est largement représentée ; présidé par M. Guy Millan, il a contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays.

La Commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de représentants de la Communauté d'agglomération et des communes ; présidée par M. Francis Rivas, son rôle est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'Établissement public de coopération intercommunale.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi du 11/02/2005, elle est consultée sur l'accessibilité des transports urbains, des établissements recevant du public...

Organismes extérieurs

La Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, qu'elle soutient financièrement.

Deux régies : la régie Libellus, chargée de l'exploitation du service des transports urbains et la régie Lo Bolegason, chargée de l'exploitation de la salle de musiques actuelles labellisée par le ministère de la Culture.

Sept syndicats mixtes : syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn, syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan, syndicat mixte du parc naturel régional du Haut Languedoc, d'autres sur des aspects spécifiques à certaines politiques communautaires : syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers - Trifyl, syndicat mixte du bassin de l'Agout, syndicat mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Deux sociétés d'économie mixte que sont : la SAEM InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire principal (capital de 808 482 €), créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet, et la Sem 81, société départementale d'aménagement et d'équipement.

Des associations dont la Communauté d'agglomération est membre, qui relèvent principalement de deux domaines : l'organisation territoriale, et le développement économique : Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}, pôle de compétitivité Cancer Bio Santé, Centre e-Santé, Platinnes, pôle de compétitivité Agrimip, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, Incubateur Midi-Pyrénées, Initiatives Tarnaises...

La Communauté d'agglomération a créé en 2009 un Etablissement public foncier qui permet au territoire de mutualiser des moyens afin de disposer d'une ingénierie foncière, il a pour objet de réguler et maîtriser le marché foncier, d'anticiper et d'inscrire les projets dans un cadre cohérent, d'assurer le portage foncier pour ses membres.

Réunions tenues en 2011

Vœux	Lundi 10 janvier 2011
Bureau	Lundi 17 janvier 2011
Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »	Lundi 21 janvier 2011
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 7 février 2011
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	Lundi 14 février 2011
Commission des Finances et Bureau	Lundi 14 février 2011
Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »	Lundi 21 février 2011
Commission « Infrastructures de communication »	Lundi 21 février 2011
Conseil	Lundi 28 février 2011
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 21 mars 2011
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	Lundi 28 mars 2011
Commission des Finances et Bureau	Lundi 28 mars 2011
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Vendredi 8 avril 2011
Conseil	Lundi 11 avril 2011
Commission des Finances et Bureau	Lundi 18 avril 2011
Conseil	Jeudi 28 avril 2011
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 9 mai 2011
Commission des Finances et Bureau	Lundi 9 mai 2011
Conseil	Lundi 23 mai 2011
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Mardi 14 juin 2011
Commission des Finances et Bureau	Lundi 20 juin 2011
Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »	Mardi 5 juillet 2011
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Mardi 5 juillet 2011
Conseil	Lundi 11 juillet 2011
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	Mardi 6 septembre 2011
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Jeudi 15 septembre 2011
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 19 septembre 2011
Commission des Finances et Bureau	Lundi 19 septembre 2011
Conseil	Lundi 26 septembre 2011
Groupe Opérationnel Collecte	Lundi 3 octobre 2011
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Lundi 17 octobre 2011
Commission des Finances et Bureau	Lundi 17 octobre 2011
Conseil	Lundi 24 octobre 2011
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 21 novembre 2011
Bureau	Lundi 21 novembre 2011
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Jeudi 24 novembre 2011
Commission des Finances et Bureau	Lundi 28 novembre 2011
Conseil	Lundi 5 décembre 2011
Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges	Lundi 19 décembre 2011

Castres-Mazamet,
20 août 2012

Ce rapport a été établi par

Jean-Luc CHAMBAULT,

Directeur général,

à partir des contributions
fournies par les services.

Coordination et suivi de fabrication : service communication

Credits photos : Gilles TORDJEMAN, Laurent FRÉZOULS, D.R., Fotolia, Masterlife

Réalisation graphique et mise en page : Caroline SAUX - 06 09 91 30 68

Les Rapports d'activité de la Communauté d'agglomération sont Imprimés sur du papier 100 % recyclé.



Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - CS 50007 - 81115 Castres cedex
Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02
www.castres-mazamet.com - E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com